

Légende

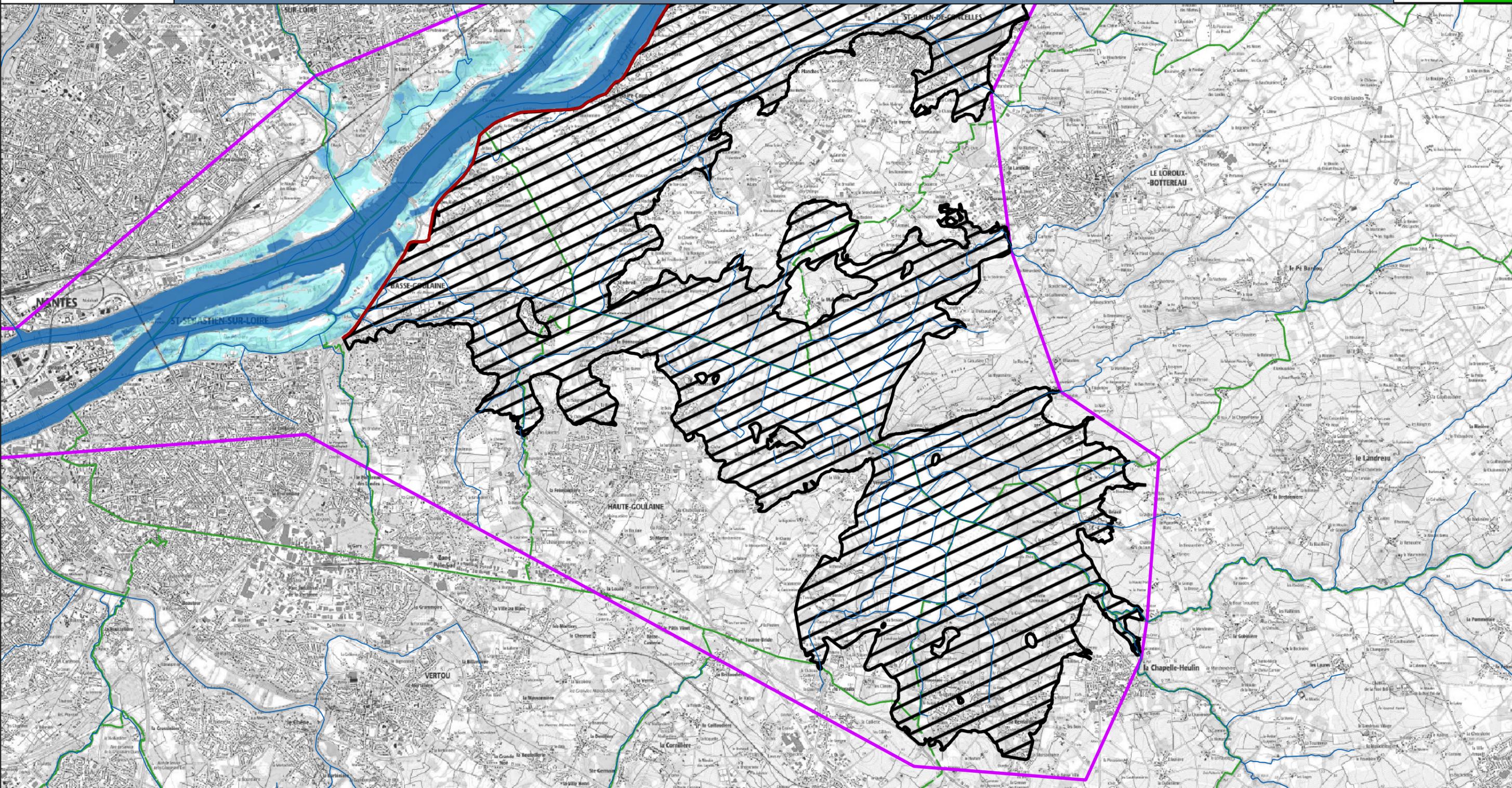
Classes de hauteurs d'eau	Station
0 à 0,50 m	Endiguement
0,50 à 1 m	Zone protégée par une digue
1 à 1,50 m	Zone d'étude
1,50 à 2 m	Limites communales
supérieur à 2 m	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 7,50 m / 6,00 m

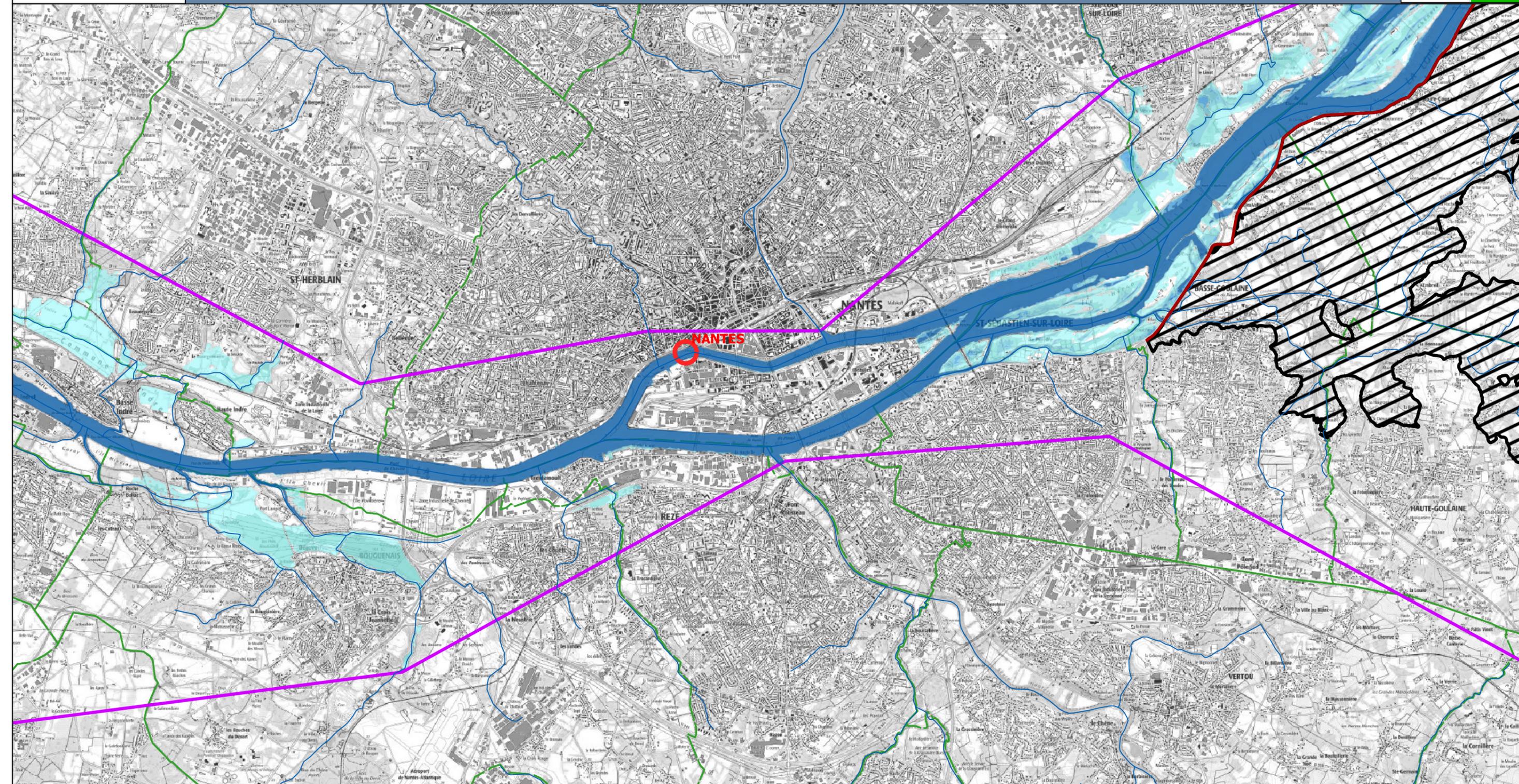


Légende

- Classes de hauteurs d'eau
- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m
- Station
- Endiguement
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean.
 La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.
 La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.





Légende

- Classes de hauteurs d'eau
- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m
- Station
- Endiguement
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

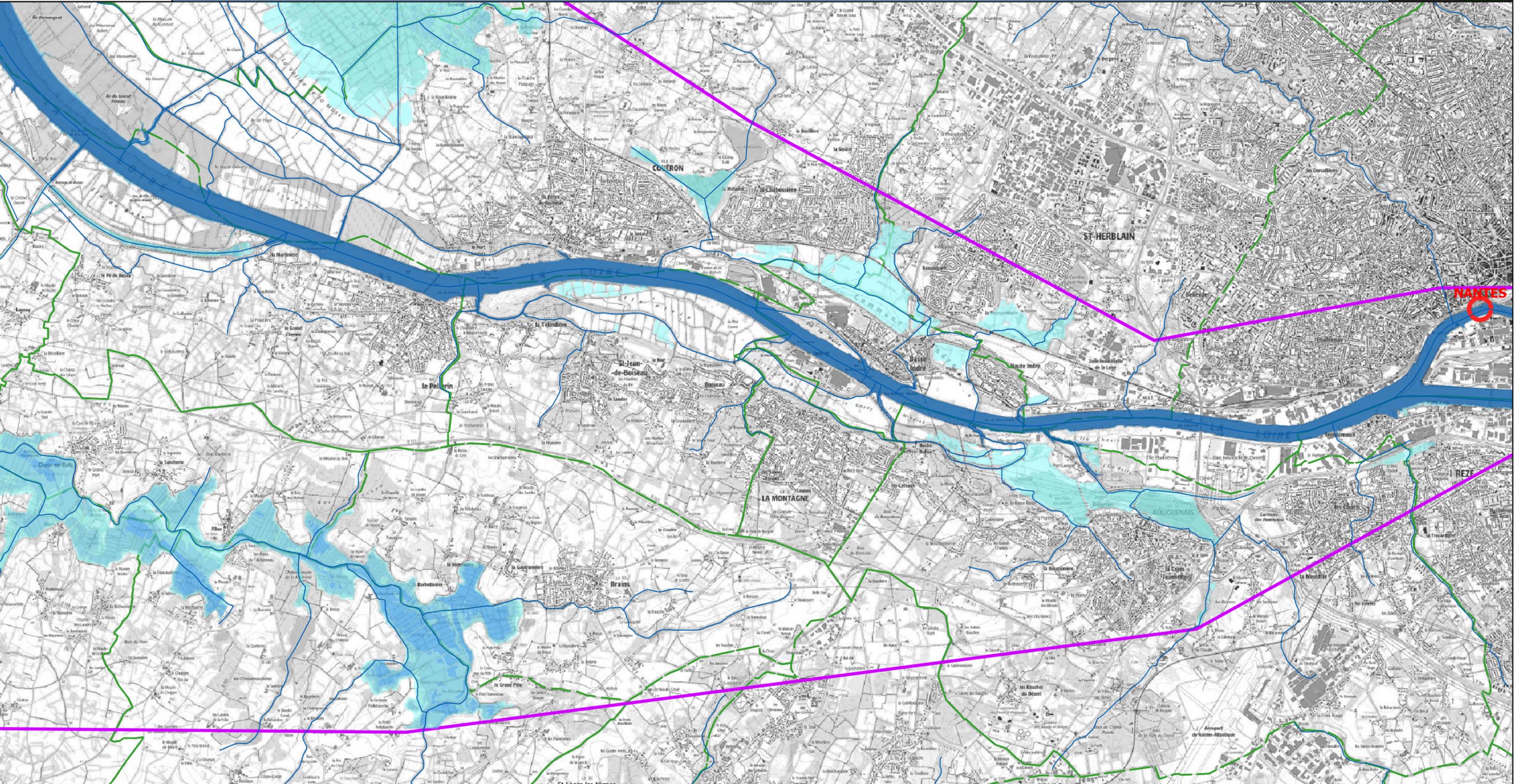
Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 7,50 m / 6,00 m

NANTES

REZE



Légende

- Classes de hauteurs d'eau
- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m
- Station
- Endiguement
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean.

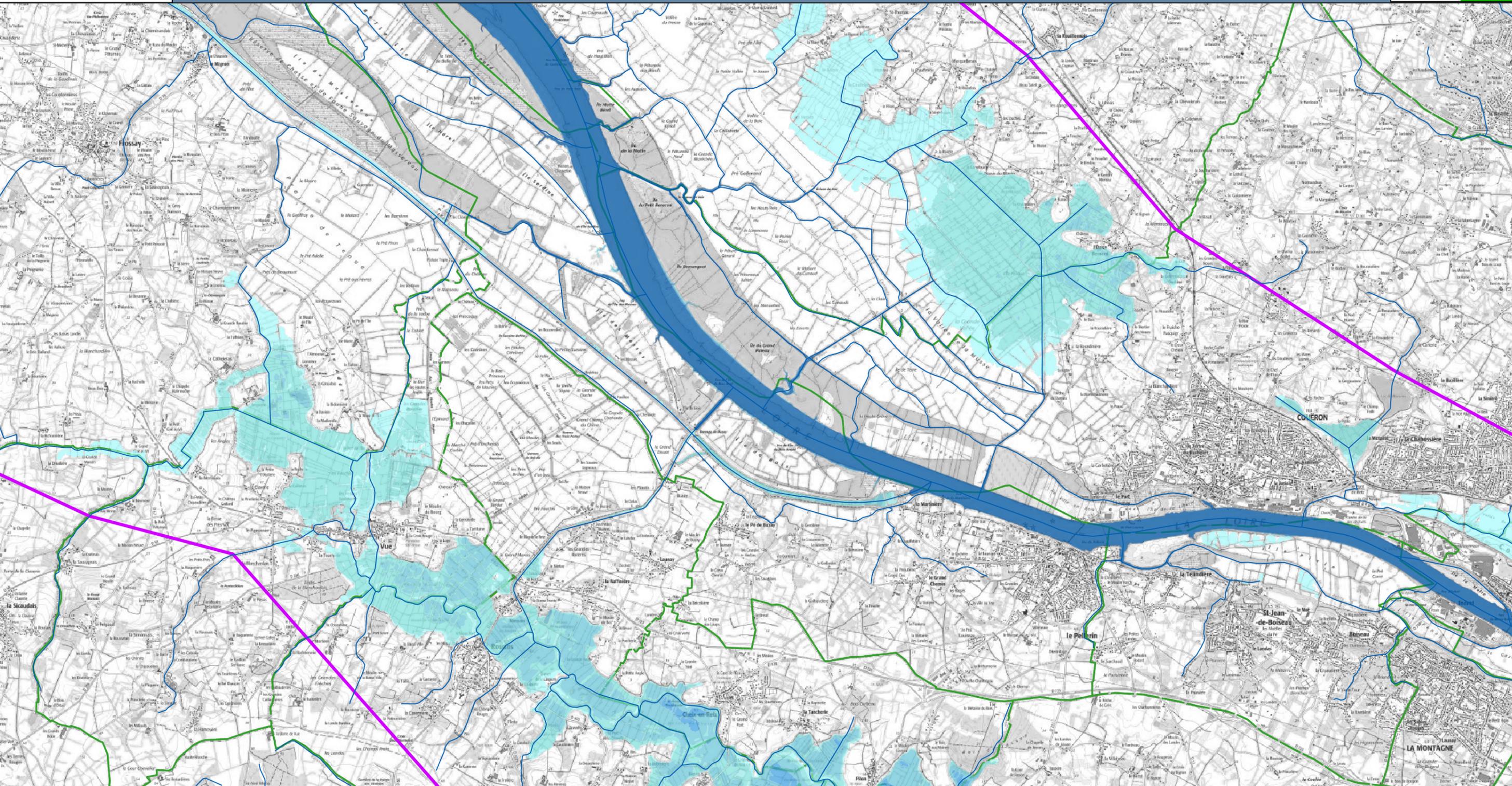
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 7,50 m / 6,00 m

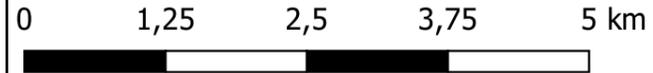


Légende

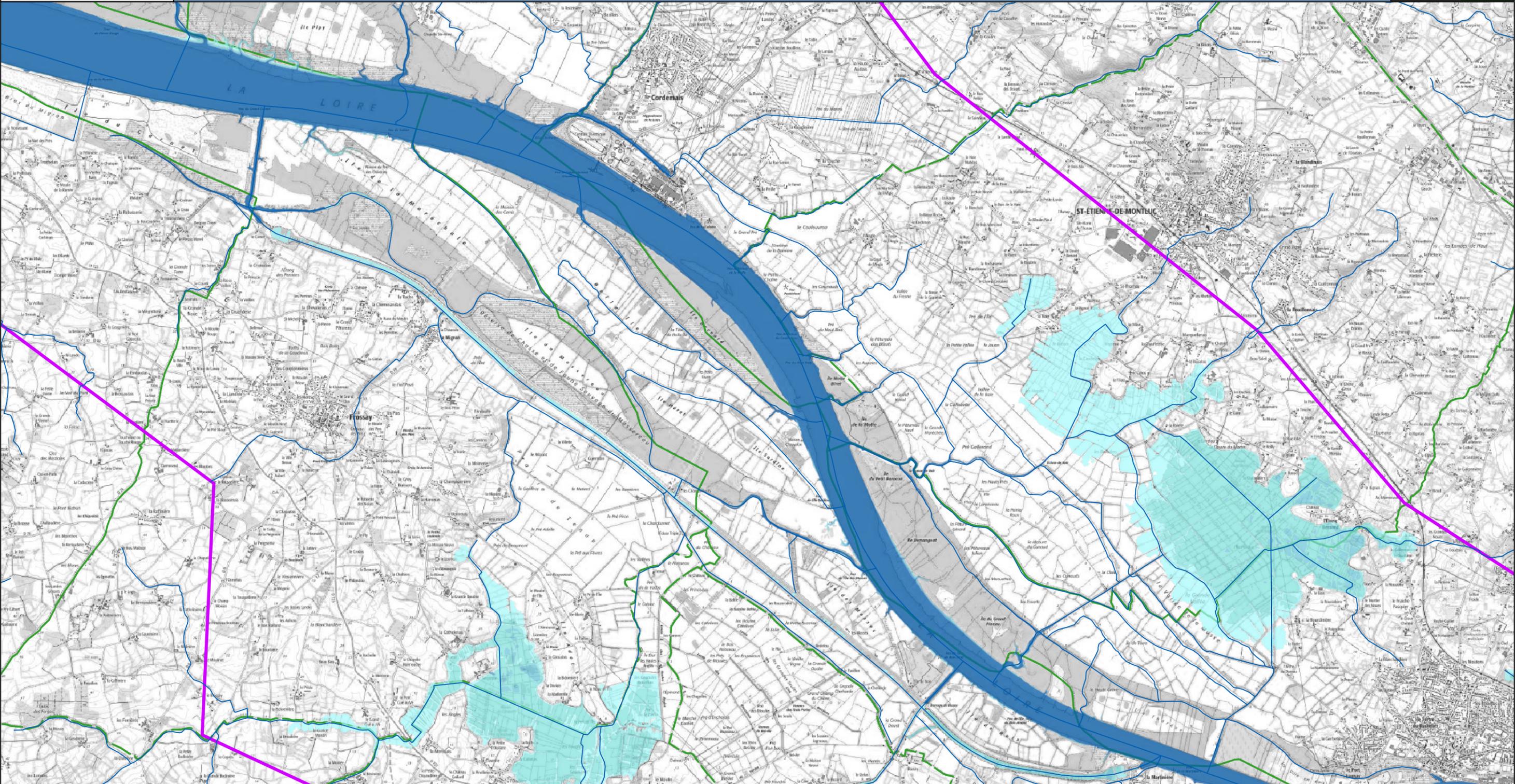
	0 à 0,50 m		Station
	0,50 à 1 m		Endiguement
	1 à 1,50 m		Zone protégée par une digue
	1,50 à 2 m		Zone d'étude
	supérieur à 2 m		Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 7,50 m / 6,00 m



Légende

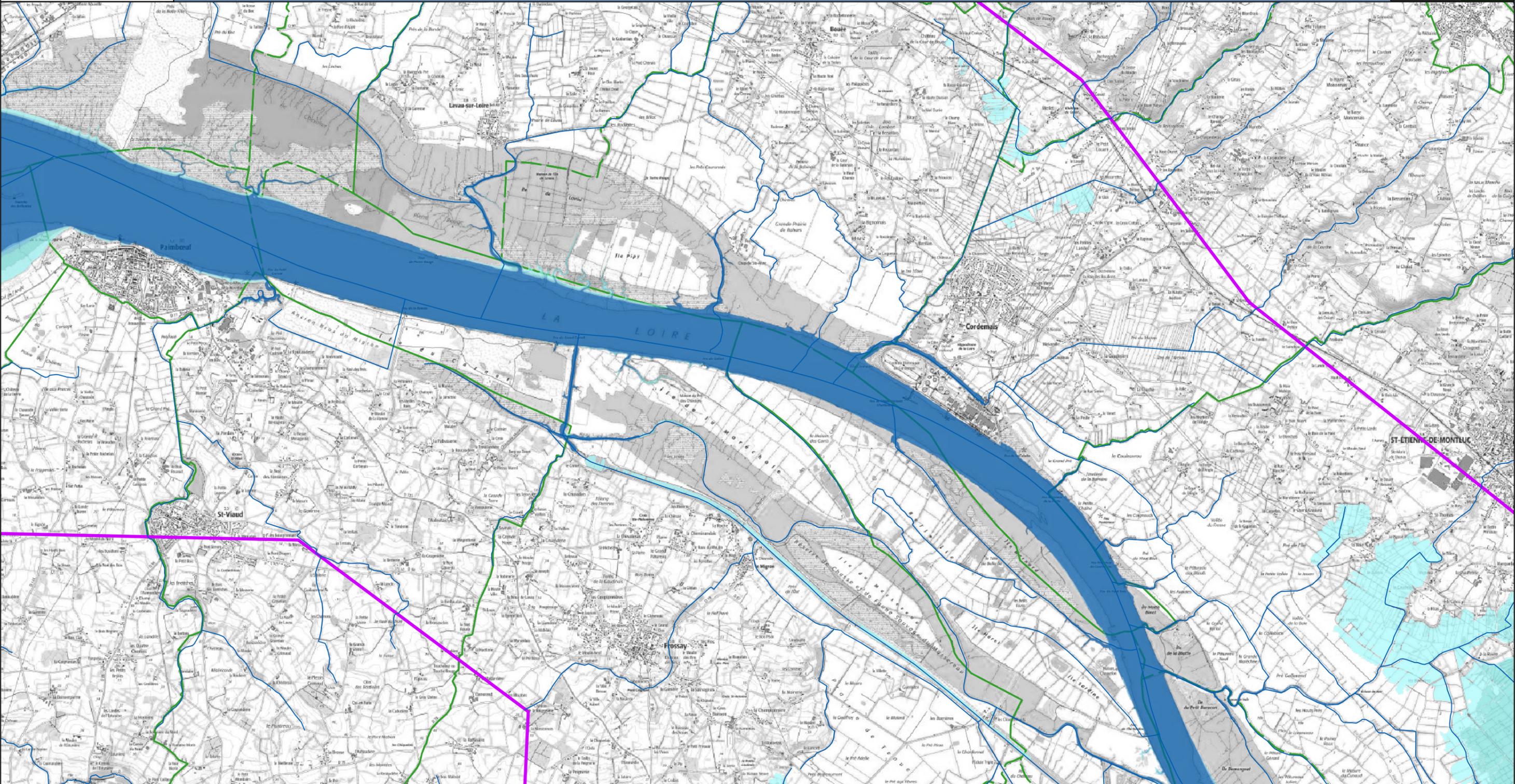
0 à 0,50 m	Station
0,50 à 1 m	Endiguement
1 à 1,50 m	Zone protégée par une digue
1,50 à 2 m	Zone d'étude
supérieur à 2 m	Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean.
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond





Légende

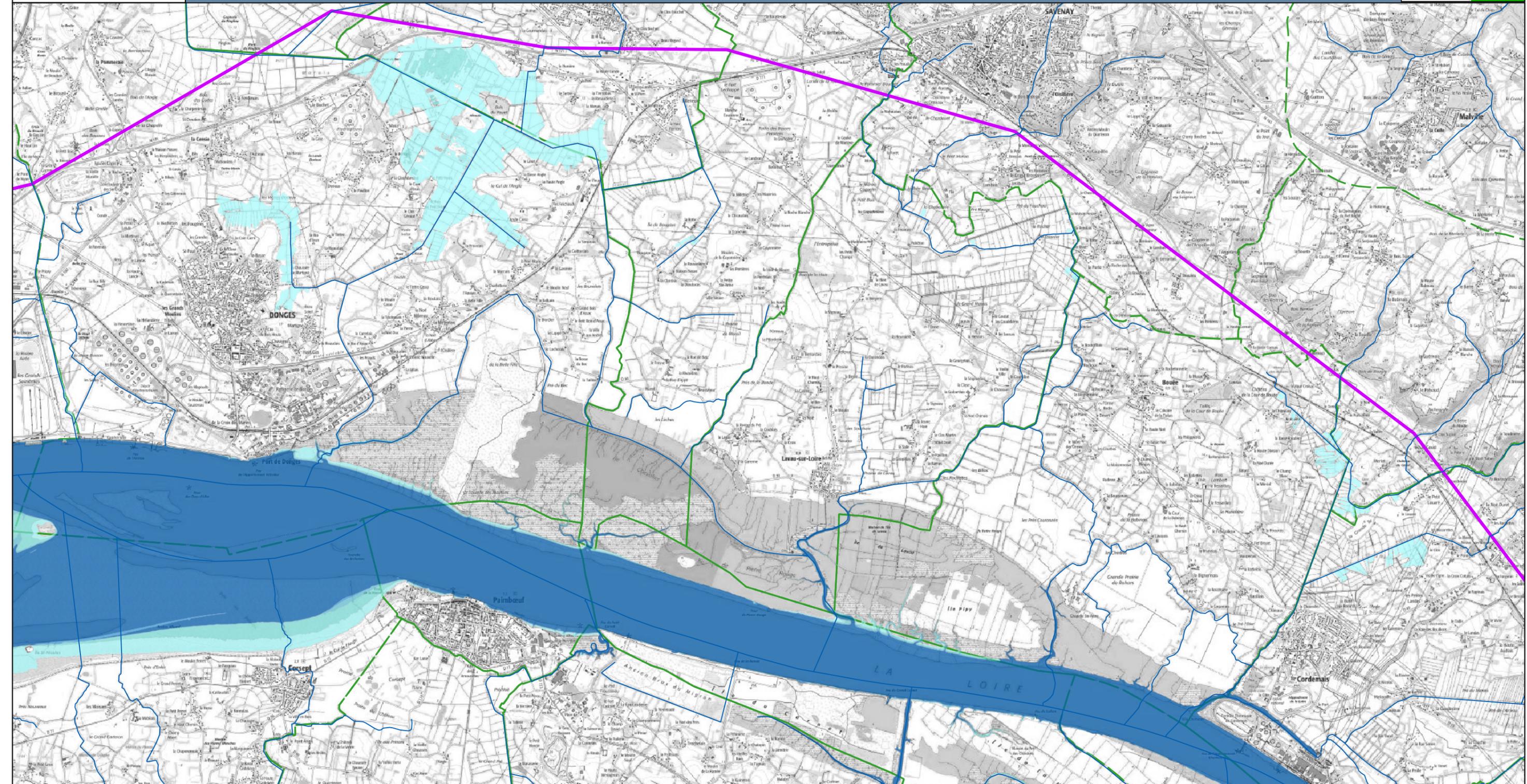
0 à 0,50 m		Station
0,50 à 1 m		Endiguement
1 à 1,50 m		Zone protégée par une digue
1,50 à 2 m		Zone d'étude
supérieur à 2 m		Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 7,50 m / 6,00 m



Légende

- Classes de hauteurs d'eau
- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m
- Station
- Endiguement
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean.

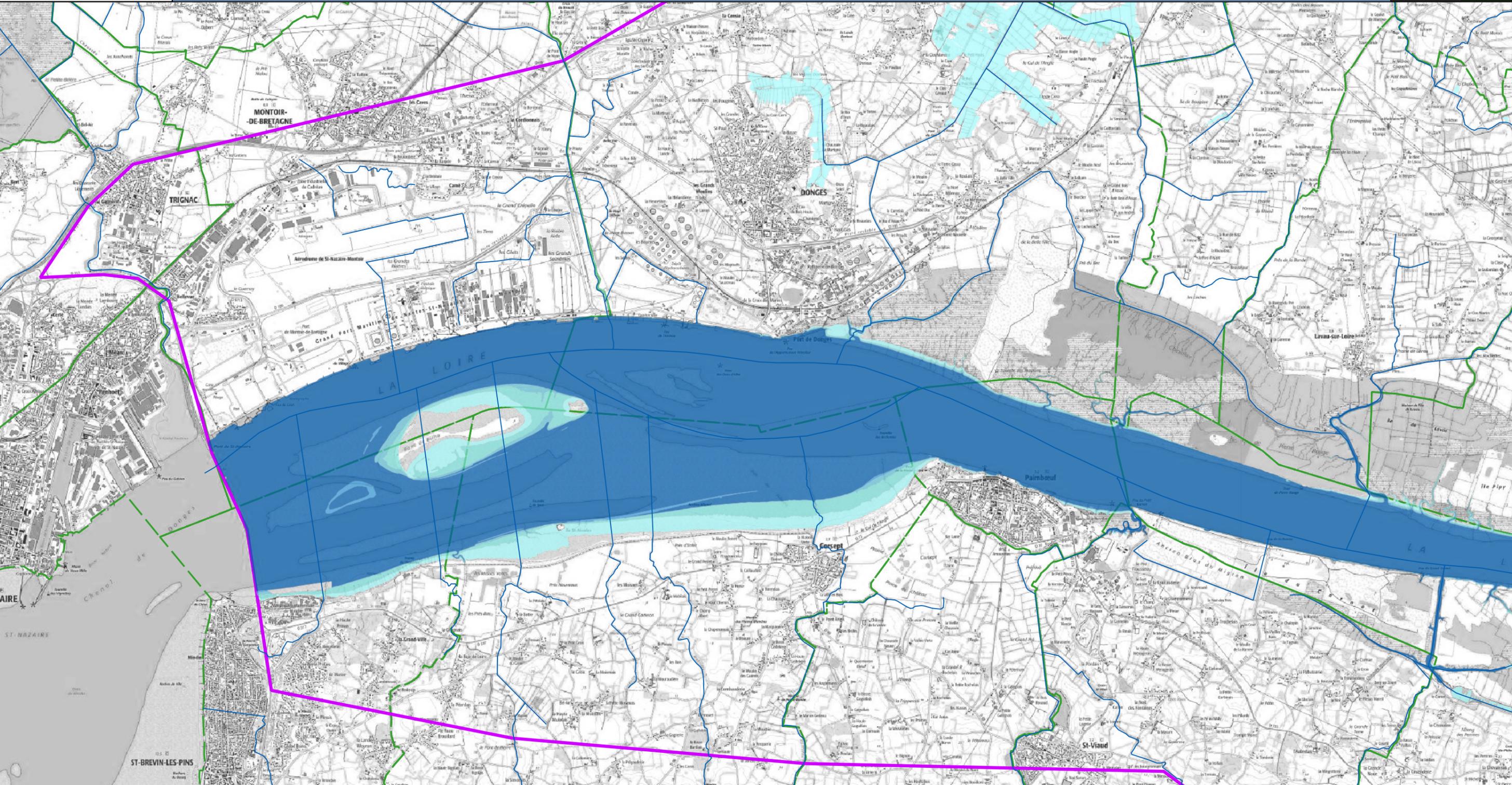
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 7,50 m / 6,00 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau

- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m

Station
 Endiguement
 Zone protégée par une digue
 Zone d'étude
 Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 7,50m à la station de Nantes et 6,00m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

